

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 39-40 (1967)
Heft: 8

Vereinsnachrichten: UIA Union internationale des architectes : résolutions du IXe Congrès de Prague 2-7 juillet 1967

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Résolutions du IX^e Congrès de Prague

2-7 juillet 1967

35

Préambule

En prenant pour thème du IX^e Congrès «L'architecture et le milieu humain», l'UIA a souligné l'interdépendance des trois fonctions humaines: habitation, travail, loisirs, traduites par le milieu résidentiel, le milieu de production et le milieu naturel.

Aussi, toutes les résolutions qui suivent s'appliquent-elles à la fois, d'une part à l'habitat et à l'industrie, d'autre part au site naturel exploité ou sauvage, aucun élément de territoire n'étant indifférent à la vie humaine.

Les architectes réunis à Prague à l'occasion du IX^e Congrès mondial de l'UIA ont abouti aux conclusions principales suivantes:

1. L'amélioration du milieu de la vie humaine à l'époque actuelle, caractérisée par des changements économiques et sociaux, par une urbanisation poussée et par un essor accéléré de la civilisation et de la technique, constitue une des tâches les plus importantes de l'humanité tout entière, car sa propre existence est menacée non seulement par le danger des famines et des guerres, mais également par la dégradation rapide de son milieu vital.
2. Les remèdes à cette situation ne peuvent être assurés par une série de mesures non coordonnées et, par là, peu efficaces. Ils doivent devenir, tant en ce qui concerne le peuplement que l'urbanisation, une partie intégrante et un des buts principaux de la planification et de la programmation économique, sociale et territoriale ainsi que de l'exploitation rationnelle de tous les éléments et de toutes les ressources de la nature.
3. L'urbanisme crée les conditions d'un milieu humain satisfaisant, mais il faut le fonder sur une vision complète et prospective des agglomérations, des régions, des pays et des groupes de pays.

Ce n'est qu'à cette échelle que l'on peut concevoir une meilleure structure du peuplement et déterminer des

sent dissimulées mais qui viennent de se découvrir rapidement. Sans doute, tout ne sera pas facile à découvrir, nous connaissons maintes aventures, éprouverons des déceptions et des défaites. Mais, en fin de comptes, l'humanité domptera la nature, assimilera les connaissances de la science, maîtrisera la technique, se vaincra elle-même et gagnera. Comme architecte, je veux assister à cela.

zones résidentielles de densité limitée en fonction d'une production contrôlée.

4. Le sol, assiette du peuplement et de l'urbanisation, doit être rendu disponible, soumis à une législation stricte et affecté, sur la base d'analyses scientifiques, en vue de sa meilleure utilisation et de sa protection.
5. Le peuplement est influencé par les conditions locales mais on souligne la nécessité de limiter la croissance exagérée des agglomérations et de les intégrer dans un système cohérent, souple et évolutif. La multiplicité de centres différenciés et complémentaires met en évidence l'importance du système des transports. Les villes et les centres de production disproportionnés ne redeviendront humains que stabilisés et restructurés pour permettre leur intégration dans un tel système. Il paraît en outre indispensable de développer les petites et nouvelles villes jusqu'à des dimensions optimales.
6. Le milieu humain s'enrichit du legs historique de l'architecture du passé qui représente un héritage culturel inimitable, preuve de la continuité de la vie et de l'esprit créateur des différents peuples et des différentes époques. Le respect des monuments historiques s'étend de la protection des monuments individuels à celle du milieu historique pris dans son ensemble.
7. La survie des monuments dépend de leur inventaire préalable, de la façon dont ils sont intégrés dans la vie contemporaine, leur conservation étant moins affaire de rentabilité que de responsabilité morale de la société à l'égard du patrimoine légué par les ancêtres, qui appartient à l'humanité tout entière.
8. Le problème le plus important, toujours non résolu, est celui de la pénurie des logements qui font de plus en plus défaut dans le monde entier. Le conflit entre la qualité et la quantité des logements, entre les nécessités individuelles et les possibilités de la société est omniprésent; chercher à résoudre ce problème, c'est la tâche primordiale et permanente de l'architecte, mais aussi, et en premier lieu, de tous ceux qui, au nom de la société, ont le pouvoir de décision et le devoir de répondre aux besoins de la population.
9. La complexité toujours croissante des constructions, leur développement économique et technique, souligne l'importance de coordonner d'une manière créa-

trice la fonction d'habitation avec les autres éléments du milieu de vie.

Cette création exige la variété dans les formes de logements, la possibilité offerte à chacun d'opérer son choix, le respect de la stabilité psychologique, la capacité d'adaptation fonctionnelle pour tous, sans omettre les handicapés. Les exigences individuelles et celles de la vie de famille doivent s'harmoniser avec l'organisation sociale efficace des ensembles d'habitation, qui requiert en premier lieu des équipements collectifs complets.

10. Le milieu humain est influencé par l'industrie et cela non seulement quant aux conditions de travail dans les établissements de production mais également quant aux conséquences plus larges se manifestant dans leur environnement.

L'influence des investissements sur la structure du peuplement, les transports et l'aménagement de la région, montre l'importance et la gravité des décisions concernant notamment l'implantation industrielle, qui ne peuvent être prises qu'au niveau le plus élevé.

Ce problème est particulièrement sensible dans les pays en voie de développement.

11. Le rôle du facteur humain dans les procédés modernes de production et de travail exige de l'homme des conditions de plus en plus sévères quant à sa qualification professionnelle et son état psychique. C'est pourquoi il devient très important d'examiner en profondeur les besoins de l'homme au travail et de les satisfaire dans le domaine de l'architecture industrielle.
12. La lutte éternelle de l'homme et de la nature se traduit aujourd'hui dans bien des pays par l'intervention de la civilisation sans aucun respect de l'essence de la nature et du paysage.
13. Même si l'intervention des techniques modernes peut aller jusqu'à la création intentionnelle de paysages artificiels, la nature revêt à l'égard de l'homme une telle importance, tant par ses ressources potentielles que par sa fonction d'équilibre indispensable aux zones urbanisées, qu'elle doit être jalousement protégée sur toute l'étendue du globe. Il va de soi qu'il faut en outre maintenir et multiplier les éléments naturels dans les régions industrielles et dans les agglomérations.
14. Les conditions de développement futur du milieu humain restent incertaines, mais le but indiscutable est d'harmoniser ce développement, dans la conscience de la continuité entre le passé, le présent et l'avenir.
On doit souligner qu'à tous les stades des décisions et dès l'élaboration des programmes, les architectes et leurs organisations spécialisées doivent être consultés. L'expérience accumulée par les différents pays du monde doit être exploitée et ses résultats communiqués dans la profession et dans la masse du public sur le plan international.
15. La mise en valeur de l'architecture et de son développement dépend également de la compréhension et de la participation du public et de la maturité des responsables ainsi que des instruments que la société saura

créer par une législation efficace et souple et par la fondation des institutions nécessaires. En effet, la population doit être éduquée pour pouvoir participer à la politique concernant la structure, la forme et le contenu du milieu humain créé par elle.

16. A l'architecte incombent, dans sa collaboration complexe avec de nombreux partenaires, les tâches les plus diverses, mais sa mission essentielle est de veiller sur le niveau culturel et de donner un sens humaniste au développement du monde matériel.

Recommandations

Les participants au IX^e Congrès estiment que les résolutions qui précèdent ne trouveront leur application que dans l'accomplissement des recommandations suivantes :

A. Les sections nationales de l'UIA informeront leurs gouvernements, les autorités locales, les administrations ainsi que l'opinion publique de leurs pays respectifs des conclusions du IX^e Congrès qu'elles s'efforceront de faire appliquer.

B. Le Comité exécutif de l'UIA est invité à charger le secrétaire général de mettre au point, avec le Secrétariat de l'UNESCO, les modalités de la participation active des architectes à la réalisation de tout programme ou initiative concernant l'amélioration du cadre de la vie humaine.

C. Ayant entendu la communication du délégué de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le congrès recommande au Comité exécutif, pour autant que l'UIA soit officiellement invitée, de veiller à ce que les architectes prennent une part active à la Conférence internationale sur le milieu humain et son influence sur la société et l'économie nationale qui doit avoir lieu en 1969-1970.

*

Les participants au IX^e Congrès font part à tous les architectes du monde, aux institutions et aux gouvernements de leur inquiétude à l'égard du danger toujours croissant qui menace le milieu humain. Ils estiment indispensable de mobiliser, dans la plus large collaboration internationale, les moyens et les techniques les plus évolués non pour des fins destructrices, mais dans le but le plus noble qui est d'améliorer les conditions de vie de l'humanité tout entière.